



Bruxelles, le 21 février 2022
(OR. en)

6120/22

CFSP/PESC 149
COPS 58
CLIMA 60
DEVG 23
ENV 113
ONU 20
RELEX 159
NDICI 5
SUSTDEV 42

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	ST 6118 2022 & ST 6118 2022 COR 1
Objet:	Conclusions du Conseil sur la diplomatie climatique de l'UE: accélérer la mise en œuvre des résultats de Glasgow

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur la diplomatie climatique de l'UE: accélérer la mise en œuvre des résultats de Glasgow, approuvées par le Conseil lors de sa session qui s'est tenue le 21 février 2022.

Conclusions du Conseil sur la diplomatie climatique de l'UE: accélérer la mise en œuvre des résultats de Glasgow

1. Le Conseil se félicite des résultats de la conférence des Nations unies sur les changements climatiques qui s'est tenue à Glasgow (COP26), en particulier des annonces concernant les nouveaux objectifs de réduction des émissions, les objectifs de zéro émission nette et les stratégies à long terme, ainsi que de la reconnaissance de l'urgence accrue qu'il y a à renforcer l'action et la coopération en matière d'adaptation au changement climatique et de résilience et pour ce qui est de prévenir, réduire au minimum et traiter les pertes et préjudices résultant du changement climatique dû aux activités humaines. Le Conseil salue également la détermination des parties à poursuivre l'action menée pour limiter l'élévation de la température à 1,5 °C, ce qui nécessite de réduire de manière rapide, importante et durable les émissions mondiales de gaz à effet de serre au cours de cette décennie, ainsi que l'engagement pris de tourner la page de la production d'électricité à partir de charbon sans dispositif d'atténuation en la réduisant progressivement, et de mettre un terme aux subventions inefficaces aux combustibles fossiles. Dans le même temps, le Conseil réaffirme le niveau d'ambition élevé de l'UE en matière de diplomatie climatique et réitère l'appel qu'il a lancé en faveur de mesures concrètes mettant l'accent sur la nécessité d'une transformation résolue et juste à l'échelle mondiale sur la voie de la neutralité climatique, y compris des mesures visant à supprimer progressivement le charbon sans dispositif d'atténuation du secteur de la production d'énergie et, en guise de première étape, à mettre immédiatement un terme à tout financement de nouvelles infrastructures du charbon dans des pays tiers, ainsi qu'à décourager tout nouvel investissement dans des projets d'infrastructures énergétiques basés sur les combustibles fossiles mis en œuvre dans les pays tiers, à moins que ceux-ci respectent en tous points une trajectoire de neutralité climatique ambitieuse et clairement définie, conformément aux objectifs à long terme de l'accord de Paris et aux meilleures données scientifiques disponibles. Il accueille aussi avec satisfaction les initiatives sectorielles lancées entre autres à l'occasion du sommet des dirigeants mondiaux et la conclusion du pacte de Glasgow pour le climat. L'UE et ses États membres œuvreront activement à leur mise en œuvre. L'achèvement des règles d'application de Katowice de l'accord de Paris constitue une avancée importante, qui permettra la pleine mise en œuvre dudit accord.

2. Néanmoins, même si tous les objectifs et engagements annoncés à Glasgow étaient pleinement mis en œuvre, le risque de ne pas parvenir à limiter le réchauffement climatique nettement en dessous de 2 °C, alors que nous visons un objectif de 1,5 °C, demeure élevé. En effet, les émissions mondiales provenant des combustibles fossiles ont enregistré un rebond en 2021, retrouvant les niveaux d'avant la pandémie, et pourraient ne pas encore avoir atteint leur plus haut niveau. Il est donc nécessaire et urgent de déployer davantage d'efforts à l'échelle mondiale en matière tant d'atténuation du changement climatique que d'adaptation à celui-ci, étant donné que chaque fraction de degré de réchauffement climatique supérieur à 1,5 °C aura des effets négatifs graves sur les populations et leur environnement, comme le confirment les données scientifiques présentées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC)¹.
3. La loi européenne sur le climat, des objectifs ambitieux et juridiquement contraignants de réduction des émissions à l'horizon 2030 et un objectif de neutralité climatique d'ici 2050 au plus tard ainsi que le paquet législatif sur le climat proposé dans le cadre du pacte vert sont autant d'exemples des mesures résolues et décisives que l'UE prend en vue d'une adoption rapide, consciente que son poids diplomatique dans l'action extérieure pour le climat dépend de la force de ses politiques intérieures et des solutions innovantes de l'industrie et des entreprises de l'UE. Dans ce contexte, l'UE salue également les engagements pris par différents secteurs, tels que les transports, y compris le transport maritime. Les présentes conclusions du Conseil définissent nos priorités pour accélérer la mise en œuvre des résultats de la COP26 de Glasgow grâce à la diplomatie climatique en 2022, sur la base des précédentes conclusions, notamment des conclusions sur la diplomatie climatique et énergétique du 25 janvier 2021.
4. Le changement climatique représente une menace existentielle pour l'humanité. Il sera essentiel de mettre pleinement en œuvre l'accord de Paris et d'honorer les engagements pris lors de la COP26, en travaillant en partenariat dans la perspective de la COP27 à Charm el-Cheikh et de la COP28 aux Émirats arabes unis, pour faire face à l'urgence climatique. Dans le cadre d'une approche commune de l'Équipe Europe, l'UE et ses États membres coopéreront avec des partenaires du monde entier afin de relever les défis qui subsistent encore et les défis émergents, et ils s'attelleront activement à la mise en œuvre de différentes demandes et initiatives sectorielles découlant de la conférence de Glasgow. L'UE mettra tout en œuvre pour soutenir les travaux de la présidence égyptienne de la COP27 en vue de parvenir à un résultat ambitieux.

¹ En dernier lieu dans le cadre de ses travaux préparatoires en vue du sixième rapport d'évaluation du GIEC réalisés par les groupes de travail I, II et III, et dans les trois rapports spéciaux publiés sur le réchauffement planétaire de 1,5 °C, le changement climatique et les terres émergées, et l'océan et la cryosphère dans le contexte du changement climatique. Voir <https://www.ipcc.ch/reports/>.

5. L'UE se félicite de tous les nouveaux engagements et de la présentation de contributions définies au niveau national (CDN) présentant un niveau d'ambition accru ainsi que des stratégies à long terme. L'UE rappelle que toutes les parties ont été invitées à réexaminer et renforcer les objectifs à l'horizon 2030 dans leurs CDN, en tant que de besoin, pour s'aligner sur l'objectif de limitation de la hausse de la température prévu par l'accord de Paris d'ici la fin de 2022 et à présenter des stratégies à long terme, et elle appelle toutes les parties, en particulier les membres du G20 dont les objectifs actuels à l'horizon 2030 et à long terme ne sont pas compatibles avec l'objectif de l'accord de Paris en matière de température, à renforcer leur ambition climatique en 2022 et à progresser vers des objectifs de réduction des émissions à l'échelle de l'économie et suivre une trajectoire vers la neutralité climatique d'ici le milieu du siècle.
6. Progresser dans la réalisation de l'objectif de développement durable 7, qui consiste à garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable, constitue une priorité pour l'UE. Dans ce contexte, l'UE coopérera étroitement, entre autres, avec ses partenaires africains pour promouvoir un accès universel à des technologies sûres et durables à faibles émissions de carbone, l'efficacité énergétique et le développement d'infrastructures énergétiques interconnectées, afin de maximiser les avantages d'une transition directe vers des sources d'énergies renouvelables. À cet égard, l'initiative Union africaine-UE intitulée "Énergie verte" servira à mobiliser des fonds privés et publics en faveur de projets et de réformes dans le domaine de l'énergie, conformément aux objectifs à long terme de l'accord de Paris et dans le cadre d'une approche commune de l'Équipe Europe. Dans les efforts qu'elle déploie, en Afrique et avec d'autres partenaires dans le monde, l'UE s'appuiera également sur les résultats des réunions du Conseil de transition énergétique et du dialogue de haut niveau des Nations unies sur l'énergie.
7. La diplomatie climatique demeure une composante essentielle de la politique étrangère et de sécurité de l'UE et constitue une priorité commune revêtant une importance croissante dans le cadre des dialogues et de la coopération entre l'UE et ses États membres, d'une part, et les régions et pays tiers, d'autre part, [comme le montrent le récent sommet UE-UA tenu les 17 et 18 février, la réunion de cette formation du Conseil avec le Conseil de coopération du Golfe] ainsi que d'autres partenariats bilatéraux et multilatéraux établis à l'initiative de l'UE et de ses États membres. La place croissante qu'occupe le changement climatique dans nos relations avec nos partenaires est également mise en évidence par des initiatives conjointes tournées vers l'avenir dans lesquelles le climat joue un rôle central, par exemple la déclaration du sommet du Partenariat oriental de décembre 2021, le programme en matière d'environnement pour les Balkans occidentaux et la stratégie de l'UE pour la coopération dans la région indo-pacifique, qui ouvrent la voie à notre coopération. L'UE soutiendra les ambitions des pays des Balkans occidentaux et du Partenariat oriental pour ce qui est de relever les défis environnementaux et climatiques, ainsi que leur alignement sur l'acquis de l'UE. À ce titre, l'action climatique est un élément central de la panoplie d'instruments de politique extérieure de l'UE et est étroitement liée au programme plus large de développement durable à l'horizon 2030, ainsi qu'il ressortira, entre autres, de la conférence des Nations unies intitulée "Stockholm+50" qui se tiendra prochainement.

8. Le Conseil est conscient que les effets directs et indirects du changement climatique, de la perte de la biodiversité et de la dégradation de l'environnement représentent des risques pour la mise en œuvre des droits de l'homme, la sécurité de la population et celle des États, compromettant la paix et la stabilité mondiales et, souvent, accélérant ou aggravant les vulnérabilités et l'instabilité existantes. Le Conseil se félicite de l'attention accrue accordée par le Conseil de sécurité de l'ONU et d'autres organes de Nations unies au lien entre climat, paix et sécurité. Bien qu'elle ait fait l'objet d'un veto, la résolution thématique du Conseil de sécurité de l'ONU de décembre 2021 relative aux conséquences du changement climatique sur la sécurité a bénéficié du vaste soutien de 113 pays, preuve évidente que l'importance de ce concept, auquel l'UE reste attachée, est largement reconnue. Dans ce contexte, le Conseil se félicite du concept d'approche intégrée en matière de changement climatique et de sécurité adopté par l'UE, qui établit un cadre pour aborder le lien entre le climat, la paix et la sécurité dans l'action extérieure de l'UE, et appelle à sa mise en œuvre rigoureuse. Le Conseil invite le SEAE à renforcer la mise en œuvre du concept de médiation de l'UE en faveur de la paix afin de soutenir la résolution des conflits dus aux changements climatiques. Il se félicite également de l'intensification des travaux menés conjointement sur ces questions par l'UE, le système des Nations unies, l'OSCE et l'OTAN.
9. Le Conseil invite le haut représentant, en étroite coopération avec la Commission et les États membres de l'UE, à poursuivre et à intensifier une diplomatie climatique active et la coopération avec les partenaires dans la perspective de la COP27, à fixer des objectifs plus ambitieux, à renforcer les mesures d'atténuation et d'adaptation à l'échelle mondiale et à tracer une trajectoire claire assortie de politiques de mise en œuvre concrètes visant à traduire les déclarations d'intention, exprimées à Glasgow, en actions concrètes en 2022, en démontrant que la transition verte peut offrir de nouveaux emplois et de nouvelles possibilités économiques et sociales, conformément aux objectifs de neutralité climatique. Dans ce contexte, l'UE continuera d'œuvrer à la mise en place de nouveaux partenariats et alliances verts.
10. Le Conseil réaffirme qu'il doit être systématiquement tenu compte des droits de l'homme dans l'action pour le climat et dans la diplomatie énergétique. Dans ce contexte, l'UE continuera de soutenir, de promouvoir et de protéger l'égalité de genre et le renforcement de l'autonomie des femmes et des jeunes filles. L'UE continuera également de soutenir une mobilisation et une participation constructives des jeunes à la prise de décision sur les processus ayant des incidences sur le changement climatique, notamment en soutenant l'initiative Youth4Climate.

11. Le Conseil est conscient que le manque de financements suffisants pour des transitions énergétiques résilientes et justes dans les pays à revenu intermédiaire et faible demeure un obstacle au développement vert et durable. À cet égard, l'UE continuera, notamment au moyen de la stratégie "Global Gateway", à proposer aux partenaires une offre durable, verte et positive pour le développement d'infrastructures énergétiques, de transport et numériques fiables et à l'épreuve du changement climatique, tout en contribuant à un climat d'investissement prévisible et à la stabilité internationale.
12. Dans l'esprit de l'Équipe Europe, les délégations de l'UE, conjointement avec les États membres de l'UE, collaboreront et dialogueront régulièrement avec les gouvernements, les entreprises et la société civile, y compris les représentants de la jeunesse dans les pays partenaires, en ce qui concerne des plans et des actions en matière de climat, de biodiversité, de gestion de l'eau et d'environnement, et étudieront les possibilités de renforcer la coopération.
13. Ces efforts diplomatiques devraient également encourager les pays et régions partenaires à mettre en œuvre des politiques sectorielles en matière de climat, qui seront complétées par des politiques nationales de tarification du carbone et des marchés internationaux du carbone, à la suite de la mise au point du paquet climat de Katowice lié à l'accord de Paris, compte tenu, par ailleurs, des négociations en cours au niveau international sur des secteurs économiques spécifiques. L'UE estime que le développement des marchés du carbone est un outil rentable de réduction des émissions. Le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, qui fait actuellement l'objet d'un examen par les colégislateurs de l'UE, vise à garantir l'intégrité environnementale des politiques climatiques et à éviter les fuites de carbone, d'une manière qui soit compatible avec les règles de l'OMC.
14. Le Conseil se félicite que le G7 et le G20 reconnaissent que la poursuite des investissements mondiaux dans la production d'électricité à partir de charbon sans dispositif d'atténuation est incompatible avec l'objectif consistant à limiter le réchauffement de la planète à 1,5 degré Celsius. L'engagement de mettre un terme, d'ici à la fin de 2021, aux nouvelles aides publiques internationales à la production d'électricité à partir de charbon thermique sans dispositif d'atténuation était une première étape nécessaire, et l'UE aidera la présidence allemande du G7 et la présidence indonésienne du G20 à poursuivre les efforts et à intensifier le dialogue. Ce point est particulièrement important dans le contexte des prévisions de l'Agence internationale de l'énergie selon lesquelles la demande globale de charbon pourrait atteindre de nouveaux records en 2022, et rester à ce niveau au cours des deux années suivantes. Il est urgent de prendre des mesures supplémentaires dans ce domaine et dans les domaines connexes pour atteindre les objectifs de l'accord de Paris.

15. Le Conseil se félicite du partenariat pour une transition énergétique juste avec l'Afrique du Sud et attend avec intérêt sa mise en œuvre en 2022. Il invite le haut représentant et la Commission, ainsi que les États membres, la BEI, les banques multilatérales de développement et d'autres partenaires, dans le cadre de coalitions de soutien, à étudier, avant la COP27, les possibilités de nouveaux partenariats, et à établir un dialogue avec les pays fortement tributaires de l'énergie au charbon ou de l'extraction de charbon, afin de donner effet à son élimination progressive et de soutenir les partenaires dans leur développement durable. Le Conseil propose de s'appuyer sur les initiatives en cours et sur l'expérience acquise dans le cadre de l'initiative pour les régions charbonnières en transition dans les Balkans occidentaux et en Ukraine, et de renforcer la coopération avec les partenaires en vue d'une transition juste et durable, en particulier dans le voisinage de l'UE.
16. Le Conseil invite également le haut représentant et la Commission à intensifier les travaux et les actions de sensibilisation au niveau international en vue de mettre fin aux subventions aux combustibles fossiles nuisibles à l'environnement selon un calendrier précis, dans le but de fixer des étapes pour leur élimination progressive, y compris dans le cadre de l'OMC et dans le contexte du dialogue sur la réforme des subventions aux combustibles fossiles mené au sein de l'OCDE. L'UE appuie également la modernisation de l'arrangement de l'OCDE sur les crédits à l'exportation bénéficiant d'un soutien public.
17. Le Conseil se félicite de l'ambition de l'engagement mondial concernant le méthane, une initiative conjointe de l'UE et des États-Unis, consistant à réduire les émissions mondiales de méthane de 30 % d'ici à 2030 par rapport aux niveaux de 2020, et salue l'engagement pris par les parties - plus d'une centaine - d'en atteindre les objectifs. Il encourage le haut représentant et la Commission à en réaliser le suivi opérationnel, en collaboration avec d'autres parties concernées, et à élargir encore sa base de soutien. Dans ce contexte, le Conseil préconise de renforcer encore l'observatoire international des émissions de méthane.
18. Le Conseil est conscient qu'il importe de renforcer les mesures de coopération internationale en matière de développement et de transfert de technologies, par exemple dans le cadre du Conseil du commerce et des technologies UE-États-Unis et du Conseil de l'énergie UE/États-Unis. Le Conseil encourage la participation axée sur l'impact des pays à l'initiative "Mission Innovation" et à d'autres actions qui permettent le déploiement à grande échelle de technologies innovantes.

19. Le Conseil constate avec regret que l'engagement collectif pris par les pays développés de mobiliser 100 milliards de dollars par an dès 2020 n'a pas été respecté. L'UE soutient fermement la feuille de route exposée dans le plan de mise en œuvre du financement de l'action climatique de la COP26 et invite instamment tous les autres pays développés parties concernés à contribuer à la réalisation de l'objectif consistant à mobiliser 100 milliards de dollars en 2022, et quoi qu'il en soit en 2023 au plus tard.
20. Le Conseil note que l'UE et ses États membres sont le principal bailleur de fonds publics consacrés à l'action climatique, leur contribution ayant plus que doublé depuis 2013, sachant que l'UE et ses États membres se sont engagés à apporter en 2020 une contribution de 23,39 milliards d'euros au financement public international de l'action climatique. L'UE et ses États membres poursuivront leurs efforts afin d'intensifier le financement de l'action climatique. Dans le même ordre d'idées, le Conseil note avec satisfaction qu'en plus de l'objectif de dépenses fixé à 30 % dans l'instrument de voisinage, de coopération au développement et de coopération internationale - Europe dans le monde (2021-2027), la Commission a engagé 4 milliards d'euros supplémentaires pour financer l'action climatique jusqu'en 2027, ce qui correspond à un objectif de 35 % de dépenses en faveur de l'action climatique. Cela représente un effort sans précédent de la part de l'UE pour lutter contre le changement climatique.
21. L'UE appelle également les autres parties en mesure de le faire à augmenter le financement de l'action climatique. Elle attend également avec intérêt de faire avancer les discussions sur le nouvel objectif collectif chiffré pour l'après-2025, qui s'appuie sur la nécessité de rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement neutre pour le climat et résilient. L'UE invite d'urgence toutes les parties, les banques multilatérales de développement (BMD), les autres institutions financières et le secteur privé à renforcer la mobilisation de financements, conformément aux objectifs de l'accord de Paris en matière d'atténuation et d'adaptation. Dans le même temps, le Conseil plaide en faveur d'une transparence accrue et d'une systématisation du suivi et de l'évaluation des utilisations du financement de l'action climatique, ainsi que de l'établissement de rapports y afférents. L'UE souligne également la nécessité d'améliorer l'accès au financement de l'action climatique à partir de fonds internationaux et de réduire les formalités administratives, afin de répondre aux besoins des communautés et des pays les plus vulnérables aux effets du changement climatique, en particulier les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

22. Les BMD et les institutions financières internationales (IFI) jouent un rôle de catalyseur en mobilisant le secteur privé et en réorientant les flux financiers mondiaux vers des investissements durables et verts. Le Conseil demande instamment de poursuivre l'écologisation des programmes et portefeuilles des BMD et des IFI et leur alignement sur l'accord de Paris et sur l'objectif de 1,5 °C, en intégrant les objectifs climatiques de l'accord de Paris dans toutes les opérations, et souligne qu'il importe de soutenir cet objectif par l'intermédiaire des conseils d'administration de manière coordonnée. Il encourage également les institutions multilatérales compétentes à réfléchir à la manière dont les vulnérabilités climatiques devraient être prises en compte dans la fourniture et la mobilisation de ressources financières assorties de conditions préférentielles et d'autres formes de soutien. L'UE se félicite des mesures prises par les banques centrales pour soutenir l'écologisation du système financier et encourage la poursuite des efforts, y compris de la part des organismes nationaux de crédit à l'exportation. Dans ce contexte, elle salue les travaux de la Banque européenne d'investissement, en tant que pionnière, de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, du Groupe de la Banque mondiale et d'autres institutions financières et de développement. Le Conseil encourage aussi explicitement les organismes philanthropiques et les acteurs financiers privés à soutenir une action ambitieuse en faveur du climat dans les pays tiers.
23. Le Conseil invite le haut représentant et la Commission à soutenir l'adoption à l'échelle mondiale de normes en matière de finance durable et à promouvoir la cohérence avec les pratiques en matière de finance durable, la publication d'informations en matière de durabilité et les orientations de l'UE pour la prise en compte des enjeux climatiques dans les projets d'infrastructure, notamment en renforçant la coopération internationale par l'intermédiaire de la plateforme internationale sur la finance durable et d'autres initiatives pertinentes telles que la coalition des ministres des finances pour l'action climatique.
24. Le Conseil se félicite de l'attention renforcée accordée à l'adaptation au changement climatique et du sentiment d'urgence accru en ce qui concerne l'intensification de la mise en œuvre, du suivi et du soutien en faveur de la résilience et de l'adaptation. L'UE se félicite de l'objectif de Glasgow consistant à au moins doubler, par rapport aux niveaux de 2019, le financement collectif de l'action climatique en faveur de l'adaptation d'ici à 2025. L'UE montrera la voie, comme elle l'a indiqué dans sa communication relative à l'adaptation, et invite instamment les autres parties à s'associer à ces efforts. L'UE encourage également les autres parties à présenter des communications sur l'adaptation dans la perspective de la COP27 et salue les initiatives visant à accroître le financement de l'adaptation, telles que le groupe informel des champions sur le financement de l'adaptation.

25. L'UE et ses États membres reconnaissent qu'il est important d'atteindre l'objectif mondial en matière d'adaptation pour mettre en œuvre dans son intégralité et de manière efficace l'accord de Paris, se félicitent du lancement du programme de travail de Glasgow-Sharm el-Sheikh, d'une durée de deux ans, relatif à l'objectif précité, et concourront activement à le mettre en œuvre en vue d'améliorer l'action en matière d'adaptation et de contribuer au développement durable.
26. L'UE attend avec intérêt de participer de manière proactive au dialogue de Glasgow afin de discuter des modalités de financement des activités visant à prévenir et à réduire au minimum les pertes et les dommages liés aux effets néfastes du changement climatique, ainsi qu'à y remédier, en soulignant le lien intrinsèque qui existe avec le programme en matière de développement durable au sens large et l'aide humanitaire, et elle se déclare déterminée à œuvrer à la réussite du dialogue. L'UE se félicite des nouvelles initiatives destinées à renforcer et à étendre les systèmes d'alerte rapide, les plans d'urgence ainsi que les solutions de financement et d'assurance en matière de risques climatiques afin d'assurer une protection systématique, cohérente et durable des populations et des pays pauvres et vulnérables.
27. Le Conseil est conscient qu'il deviendra de plus en plus nécessaire dans le monde entier, y compris dans l'UE, de faire face aux pertes et aux dommages causés par le changement climatique, et il n'ignore pas que de nombreux pays vulnérables sont déjà exposés aux effets néfastes du changement climatique et qu'ils ont le moins de moyens d'y faire face. L'UE rappelle qu'il est urgent de renforcer l'action et le soutien visant à prévenir et à réduire au minimum les pertes et les dommages et à y remédier, et elle maintiendra son soutien en faveur de la mise en place du réseau de Santiago afin de renforcer la coopération internationale. L'UE demande instamment à l'ensemble des partenaires concernés de toutes les régions de contribuer à la mise en œuvre effective du réseau, comme convenu lors de la COP26. Le Conseil souligne qu'il est urgent de prendre des mesures concrètes sur le terrain, en premier lieu en augmentant le financement de l'adaptation et de la résilience, ainsi que d'intensifier les efforts internationaux et d'améliorer la cohérence et la coordination entre les organisations internationales compétentes et d'autres partenaires, y compris au moyen du Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe.

28. Dans le cadre de l'action pour le climat, le Conseil insiste sur l'importance cruciale que revêtent la conservation et la restauration de la biodiversité et de tous les écosystèmes, y compris les forêts et les océans, et souligne le rôle essentiel que jouent les solutions fondées sur la nature, notamment dans la perspective de la quinzième conférence des parties à la convention sur la diversité biologique (COP15). Le Conseil reconnaît en outre le rôle crucial que jouent les océans dans l'atténuation du changement climatique et l'adaptation à ce phénomène, et souligne l'importance que revêtent les discussions multilatérales qui auront lieu en 2022, y compris la Conférence des Nations unies sur les océans qui se tiendra à Lisbonne.
29. Dans ce contexte, le Conseil souligne également l'importance de la déclaration des dirigeants de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres, qu'ont soutenue 141 signataires, dont l'UE et ses États membres, et que vient étayer l'engagement mondial en faveur d'un financement des forêts, en vue de mettre un terme à la déforestation, d'inverser la perte de surfaces forestières et la dégradation des terres d'ici à 2030 au plus tard, et il invite le haut représentant et la Commission, ainsi que tous les autres signataires, à assurer le suivi de sa mise en œuvre, notamment en promouvant les partenariats de l'UE pour les forêts et en développant et en promouvant des chaînes de valeur internationales "zéro déforestation".
30. Étant donné que la politique énergétique est étroitement liée aux enjeux mondiaux en matière de lutte contre le changement climatique, le Conseil attend avec intérêt une nouvelle communication du haut représentant et de la Commission sur la stratégie de dialogue international sur l'énergie.
31. Le Conseil invite le haut représentant et la Commission à renforcer la diplomatie climatique de l'UE en concertation avec les États membres, dans l'esprit de l'Équipe Europe, en poussant plus loin la coordination et l'échange d'informations et en renforçant le réseau de diplomatie écologique de l'UE et le groupe d'experts en matière de diplomatie énergétique. Le Conseil assurera, conjointement avec le haut représentant et la Commission, un suivi et un contrôle, au moyen d'analyses conjointes, d'actions et de bilans réguliers portant sur la mise en œuvre des présentes conclusions, afin de renforcer l'impact de notre diplomatie climatique.